

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 15 MARS 2023** à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-03-15/03

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Sandrine HUVENNE – Jean LACOMBE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT.
Excusées avec procuration : Saïda HADDOUR (procuration à Marc LOCATELLI) ;
Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).
Excusées : Estelle MORAND – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

Objet : PRIME DE FIN D'ANNE 2023 – MONTANTS ET BENEFICIAIRES

Chaque année, une prime de fin d'année est octroyée aux agents de la Commune et du CCAS.

Il est proposé que le montant 2023 de la prime de fin d'année soit fixé à :

Deux mille cent deux euros nets (2 102,00 €) pour un emploi à temps complet.

Le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent sur l'année 2023.

Les conditions d'octroi sont les suivantes :

1. **Bénéficiaires** : tous les agents titulaires ou non titulaires, sauf :
 - temporaires
 - saisonniers
2. **Versement** : prime versée en deux fois (en juin et décembre).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses article 87, 88 et 111,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le montant de cette prime ainsi que ses modalités d'octroi et de versement aux agents du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **28 MARS 2023**
Publié le **28 MARS 2023**
Notifié le **28 MARS 2023**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 15 mars 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

